Image not found or type unknown

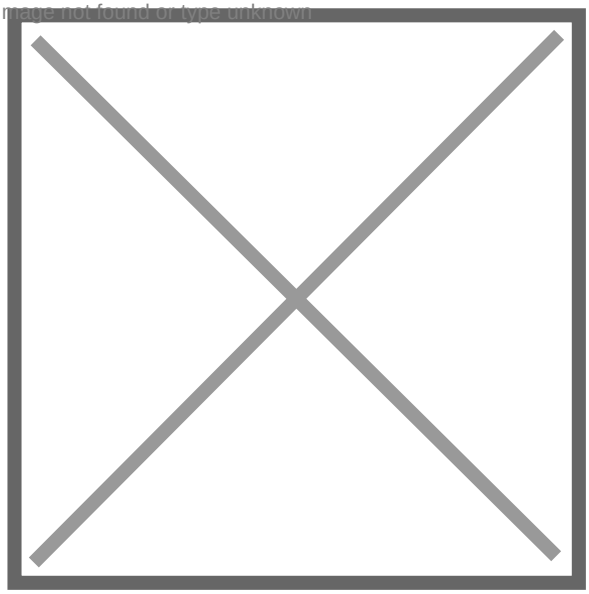

Congé reprise personelle

Par **MH2**, le **10/04/2014** à **14:06**

Mon propriétaire m'a envoyé un congé, il ne veut
pas renouveler mon bail d'un an après son expiration. Il dit qu'il
veut utiliser l'appartement pour lui-même .

Je sais de l'agence que je paie mon loyer qui il n'est pas un citoyen
européen, et seulement veut un vacances prolongé en France, et
après il veut louer l'appartement de nouveau .

Le propriétaire sait déplacement est presque impossible pour moi en ce
moment. Je suis un stagiaire non rémunéré maintenant (je
paie toujours mon loyer), j'ai beaucoup de choses que je ne pourrais
probablement pas les moyens de se déplacer, et de trouver un nouvel
appartement sera très difficile pour moi maintenant.
Je n'ai pas d'argent en ce moment, rien, après loyer et alimentaire.

Ma question, est -il un montant minimum de temps le propriétaire
a besoin de vivre dans cet appartement pour justifier le
non-renouvellement de mon bail ? Est-ce tout simplement un voyage
compter raison "sérieux et légitime" de ne pas renouveler le bail?

Je vais essayer de lui parler encore fois, et je voudrais
savoir avant si il ya un minimum de temps dont il a besoin
pour vivre ici. Ou s'il peut juste rester 1 - 2 mois et le louer
à nouveau, et il est légal.

Je vais savoir combien de temps il reste ici, parce que mon ami vit
dans la même maison(pas le même appartement). J'espère si il connaît un

minimum de temps, et tous les tracas, il prend simplement une location de vacances (dans ce cas, il a encore mon loyer chaque mois).

L'appartement est 'meublé', mais en réalité c'était juste un lit et une armoire, tous les autres meubles est la mienne (dans mon bail, il dit meublé).

Merci beaucoup et cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés